

TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES

Compte de résultat prévisionnel principal

PERSONNEL MEDICAL

N° de compte	STATUT	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
		N-1	N	ECART	N-1	N	ECART
64212 64211 64221 64222	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires PH temps plein (ou médecins temps plein *) et temps partiel Attachés et attachés associés en triennal et en CDI Praticiens contractuels en CDI						
	TOTAL 1 - PERMANENTS						
64233 (contrat > 3 mois) 64231 (contrat > 3 mois) 64232 (contrat > 3 mois)	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires Praticiens contractuels en CDD Assistants et assistants associés						
64233 (contrat > 3 mois) 64234 (contrat > 3 mois)	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires Autres praticiens à recrutement contractuel						
64231/2/3&4 (contrat < 3 mois) 64235	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois) Attachés et attachés associés en CDD						
64241&64242 64243&64244	sous-total c/6423 Internes Etudiants sous-total c/6424						
62113	Intérim médical						
	TOTAL 2 - NON PERMANENTS						
	TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2)						

* pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

PERSONNEL NON MEDICAL

N° de compte	STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
		N-1	N	ECART	N-1	N	ECART
6411	Titulaires et stagiaires Personnels administratifs dont personnels de direction Personnels des services de soins Personnels éducatifs et sociaux Personnels médico-techniques Personnels techniques et ouvriers						
6413	Contrats à durée indéterminée Personnels administratifs Personnels des services de soins Personnels éducatifs et sociaux Personnels médico-techniques Personnels techniques et ouvriers						
	TOTAL 2						
	TOTAL 1 +2 - PERMANENTS						
6415	Contrats à durée déterminée Personnels administratifs Personnels des services de soins Personnels éducatifs et sociaux Personnels médico-techniques Personnels techniques et ouvriers Sous-total CDD <i>Dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)</i>						
621 sauf 62113	Intérim non médical						
	TOTAL 3 - CDD et INTERIM						
6416 6417	Contrats soumis à dispositions particulières Apprentis						
	TOTAL 4						
	TOTAL 3 +4 - NON PERMANENTS						
	TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4)						

	TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL						
--	---	--	--	--	--	--	--